

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

REALISATION D'UN PARC MULTISPORTS (city stade)

Date et heure limites de réception des offres :

31/03/2017

COMMUNE DU CLOITRE-PLEYBEN

Article 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la réalisation d'un terrain multisports (type city stade).

Article 2 : CONDITIONS DU MARCHE

2.1 Etendue du marché et de la procédure

La procédure de passation est celle de la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2.2 Lots - Options

Le marché comporte 2 lots :

Lot 1 : terrassement et revêtement d'une plateforme

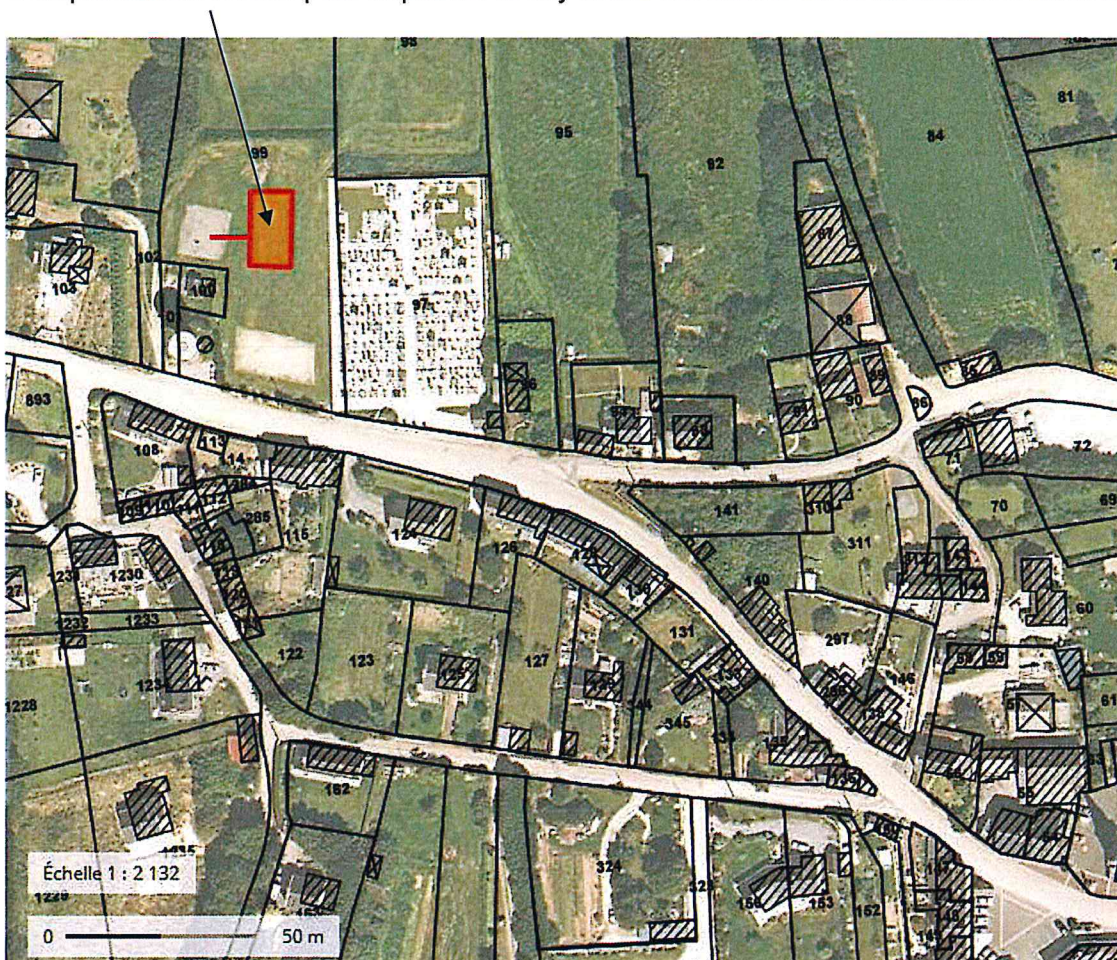
Une option : fourniture et pose de bordure type T1 et de drain et création d'un puit perdu

Lot 2 : fourniture et pose de la structure

Une option : fourniture d'un filet central avec 3 positions (badminton, tennis et volley) avec antivol.

2.3 Emplacement

L'emplacement retenu pour implanter le city stade est située sur la référence cadastrale 99.



2.4 Mode de règlement

Le mode de règlement choisi est le paiement par virement au moyen d'un mandat administratif à l'ordre du fournisseur titulaire du marché.

2.5 Délai de livraison

Les délais sont fixés dans l'acte d'engagement – article 5.

2.6 Pénalités de retard de livraison

Par dérogation à l'article 14 du CCAG-Travaux, dans le cas où le titulaire n'exécuterait pas les travaux attendus dans les délais contractualisés (sauf cas de force majeure), le maître d'ouvrage se réserve le droit, sans mise en demeure préalable, pour autant que la responsabilité du candidat soit engagée, d'appliquer par jour calendaire de retard, des pénalités de 50 (cinquante) euros par jour.

Le montant de ces pénalités sera déduit de la facture correspondante. Aucune TVA ne s'applique aux pénalités de retard.

2.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au **31/03/2017**.

ARTICLE 3 – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

3.1 Lot 1 - Terrassement et revêtement

3.1.1 Présentation de l'offre

L'offre concerne la création d'une surface en enrobé de 26 m X 14 m ainsi qu'un accès de 10 m X 3 m.

L'offre devra comprendre :

- Le prix total **détaillé** de l'ensemble des travaux.
- La durée de travaux et les délais d'intervention.
- Les tarifs devront être mentionnés en HT et TTC.

3.1.2 Garanties, capacités techniques

L'entreprise devra montrer ses capacités techniques à répondre au marché.

3.1.3 Descriptif des travaux et qualité des produits

L'entreprise devra fournir un descriptif détaillé de sa prestation avec la nature, l'origine des fournitures utilisées.

Le descriptif devra inclure tous les travaux nécessaires avant installation de la structure type ci-stade :

- Travaux préparatoires,
- Terrassement,
- Constitution du terrain.

En outre, est à prévoir, **en option** :

- La fourniture et la pose de bordure type T1 lisse en périphérie du terrain,
- La fourniture et la pose de drain en périphérie de la plateforme y compris regards de dérivation,
- La création d'un puit perdu d'une capacité utile de 10m³.

3.2. Lot 2 - Equipements multisports

3.2.1 Présentation de l'offre

L'offre devra comprendre :

- Le prix total de l'ensemble installé et le détail des équipements proposés.
- Une fiche technique du city stade, avec dimensions, encombrement, travaux de fondation nécessaires, équipements proposés, qualité des équipements.
- La durée de la garantie.
- Les garanties et/ou entretien (inclus dans le montant du marché) proposés.
- Les schémas, plans ou visuels 3D des propositions avec marquage des surfaces de jeux.
- La durée de travaux et les délais d'intervention.
- Un bordereau de prix unitaire des pièces et fournitures détaillé pour l'entretien et la maintenance.
- Les tarifs devront être mentionnés en HT et TTC.
- L'entretien et la maintenance (L'entreprise effectuera une année après la date de livraison, une opération de maintenance incluse dans le montant).

3.2.2 Garanties, capacités techniques

L'entreprise devra montrer ses capacités techniques à répondre au marché.

3.2.3 Descriptif des travaux et qualité des produits

L'entreprise devra fournir un descriptif détaillé de sa prestation avec la nature, l'origine des matériaux et des fournitures utilisées ainsi que les moyens mis en œuvre.

Une attention toute particulière sera apportée à la qualité de la structure. La nature des matériaux utilisés permettra de résister aux contraintes importantes imposées par les utilisateurs sur ce type d'équipement mais aussi aux agressions climatiques.

3.2.4 Conformité aux normes en vigueur

La structure devra répondre aux règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Elle devra respecter les normes en vigueur relatives à ce type d'équipement sportif. Un contrôle des installations sera réalisé au terme des travaux. Le soumissionnaire fournira obligatoirement dans son mémoire technique les attestations officielles de conformité. L'offre indiquera également le coût annuel d'entretien prévisionnel du City Stade.

Le soumissionnaire fournira en fin de chantier :

- Le dossier d'ouvrage exécuté,
- Les certificats de conformité,
- Les procès-verbaux des essais en charge sur les butts,

- Un guide d'utilisation et de maintenance (y compris nomenclature des pièces détachées et fiches d'entretien),
- Un panneau d'affichage taille A3 étanche aux intempéries avec règlement d'utilisation du terrain multisport (le contenu sera proposé par le candidat retenu et validé par la collectivité) sera installé à proximité de la structure (endroit à étudier avec le maître d'ouvrage).

3.2.5 Cahier des charges/ Composition de la structure (équipement principal)

- Dimensions : 10 mètres x 20 mètres ou modèle standard s'y rapprochant,
- Une clôture en métal répondant environ aux mesures suivantes :
 - hauteur de 1 mètre sur les côtés latéraux,
 - 2 mètres sur les côtés des deux buts,
 - 3 mètres derrière les panneaux de basket.
- Forme biseautée acceptée sur les angles,
- La structure ne devra pas comprendre de reliefs ou de parties proéminentes ou saillantes.
- Le côté longeant le cimetière sera surmonté d'une structure de protection contre les ballons sur une hauteur de 5 mètres.
- La structure latérale et les frontons seront exclusivement composés d'éléments verticaux, en vue d'éviter toute possibilité d'escalader la structure,
- 2 buts multisports pour une pratique du handball, football,
- 4 mini-buts brésiliens (2 de chaque côté latéral),
- 2 paniers de basket avec filets anti vandalismes,
- **En option : un filet central avec 3 positions (badminton, tennis et volley) avec antivol.**
- 1 accès semi-ouvert derrière un but permettant un accès aisé pour les personnes à mobilité réduite,
- Les éléments seront assemblés par une boulonnerie inoxydable, anti-vandalisme et anti coincement de doigt,
- La visserie sera accessible facilement,
- L'équipement ne devra comprendre aucun mécanisme auto réglable par les usagers, pour des raisons de sécurité,
- 2 poubelles seront installées à l'extérieur du city stade,
- Panneau d'information aux utilisateurs, panneau de réglementation. Le texte sera rédigé par le prestataire et validé par la Commune,
- 2 bancs assis-debout et 1 banc classique en métal le long du City Stade,
- Traçage des aires de jeux,
- Les couleurs seront proposées par le prestataire et validées par la commune.

3.3. Les variantes

Les variantes sont autorisées et devront faire l'objet d'une explication et être accompagnées de schémas.